

# Valréas

NUMÉRO 24 | SECOND SEMESTRE 2009

# LE MAGAZINE

## NUMÉRO SPECIAL

WWW.MAIRIE-VALREAS.FR

MATERNITÉ :

# c'est Valréas qu'on assassine



photo Stéphanie Blaise - La Tribune



Valréas  
ENCLAVE  
DES PAGES

**QUESTIONS AU MAIRE**

► PAGE 2

"Une décision dangereuse et illégale."

**DES CAS CONCRETS**

► PAGE 5

Des futures mamans en justice

**L'APPEL AU PRÉSIDENT**

► PAGE 7

"Vous êtes notre dernier recours"



## Et maintenant ?

**Guy Morin, maire de Valréas, revient sur le combat qu'il mène avec ses nombreux partenaires contre la fermeture de notre maternité.**



➔ **Par une décision d'août 2009, Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé, a ordonné la fermeture de notre maternité. Pourquoi poursuivez-vous le combat ?**

D'abord, et avant tout, parce que la maternité de Valréas est une nécessité, cela va sans dire ! Sans elle, les mamans du Nord Vaucluse et de la Drôme Provençale devront parcourir jusqu'à 60 km pour accoucher. Ensuite, parce que la population valréassienne est très fortement attachée à sa maternité, et parce que nous voulons que

naître Valréassien reste une réalité. Enfin, parce que l'établissement satisfait toutes les exigences réglementaires pour son maintien : des conditions de sécurités optimales, un personnel soignant compétent, une population de plus de 10 000 habitants rien qu'à Valréas, et plus de 300 accouchements par an. Il a même été classé premier de sa catégorie par l'hebdomadaire l'Express.

➔ **Comment le climat politique et social actuel se porte-t-il à Valréas ?**

Il est, je crois, marqué par un très fort sentiment d'injustice. Notre maternité, je l'ai dit, est parfaitement conforme aux exigences légales, alors pourquoi nous l'enlever ? Nous avons donc décidé de nous battre contre une décision injuste,

et même incohérente puisque c'est bien sûr sans maternité à Valréas que la sécurité des mamans et de leurs bébés est menacée.

➔ **Concrètement, en quoi consiste votre action aujourd'hui ?**

Notre objectif est de convaincre les pouvoirs publics de nous accorder un délai supplémentaire de 5 ans. Nous avons adressé un courrier à Nicolas Sarkozy et à François Fillon afin de les sensibiliser à notre problématique. Nous avons, en parallèle, exercé un recours juridique contre la décision de madame la Ministre. Nous allons enfin organiser au mois de novembre prochain un référendum local, afin d'apporter la preuve matérielle de l'attachement et de la mobilisation de toute une population pour sa maternité.

## La maternité en dates : 30 ans de lutte !

1979	1982	1990	2003	2008	2009
Premières menaces de fermeture. Mobilisation des élus du canton et de la population : abandon des menaces.	Nouvelles menaces ministérielles, avortées rapidement.	Prévision de fermeture de la maternité au 30 juin ; nouvelle mobilisation des élus et de la population, et création du Comité de Sauvegarde et d'Amélioration de l'Hôpital de Valréas (CSAHV) à l'initiative de Claudius Var ; abandon de la procédure de fermeture.	Interview controversée de Christian Dutreil, alors directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) de la région PACA, avec annonce de la fermeture des services de chirurgie et de maternité. Abandon de la procédure.	Grande manifestation populaire le 18 juin. Fermeture des services de chirurgie et de soins continus en décembre, puis fermeture du service de chirurgie-gynécologique hors accouchement ; obtention d'un sursis d'un an renouvelable pour la maternité en août.	Fermeture de la maternité par décision ministérielle en août, au mépris de la décision de justice.

## PROCEDURE:

## Le point avec maître Maillot

**Maître Maillot, avocat au barreau de Montpellier, défend la Ville de Valréas et son Centre Hospitalier pour le maintien de notre maternité.**

➔ **Pouvez-vous, en quelques mots, nous exposer l'historique de l'action menée sur le plan juridique ?**

L'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) a décidé la fermeture de la maternité de Valréas. Nous avons alors déposé un recours devant les tribunaux qui ont débouté cette décision et nous ont donné raison point par point. Notamment en terme de sécurité vis à vis des parturientes.

➔ **Dans ce cas, pourquoi a-t-on annoncé la fermeture de la maternité ?**

Parce que madame la Ministre de la Santé est passée outre la décision de justice. Je rappelle que le tribunal administratif de Nîmes, par une ordonnance du 26 août 2009, a reconnu la pleine validité de la maternité de Valréas. La décision de l'ARH a donc été invalidée par le juge, et pourtant une nouvelle décision ministérielle a ordonné la fermeture de l'établissement à compter du 31 août 2009. C'est incompréhensible et inacceptable.

➔ **Et maintenant ?**

Nous n'allons bien sûr pas en rester là. Cette décision étant tout aussi infondée et dangereuse que celle de l'ARH, nous avons exercé un nouveau recours auprès du tribunal administratif de Nîmes, et nous en attendons l'issue, sérieux, déterminés et sûrs que la justice de notre pays sera enfin respectée.

## Dates clefs

- ➔ **Octobre 2008 :** recours hiérarchique auprès du Ministère de la Santé contre la première décision de l'ARH
- ➔ **Août 2009 :** recours juridictionnel contre une nouvelle décision de l'ARH
- ➔ **Septembre 2009 :** recours juridictionnel contre la décision ministérielle

**AGENCE RÉGIONALE  
D'HOSPITALISATION**

**Une décision suspendue**

Saisi par la Ville de Valréas et le Centre Hospitalier, le tribunal administratif de Nîmes a invalidé la décision de l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) refusant l'autorisation d'exercer à la maternité, par une ordonnance rendue le 26 août 2009. Selon les termes de cette ordonnance, " l'ARH a commis une erreur de fait et une erreur manifeste d'appréciation, dès lors que la maternité de Valréas n'a jamais connu d'accident, que l'organisation de l'anesthésie et les compétences professionnelles des personnels qui en sont chargés ne créent pas de risque spécifique, que le nombre d'accouchements dépasse les 300 par an, que les structures d'accueil sont satisfaisantes, et que, en l'absence d'implantation du centre périnatal dont la création avait été envisagée, c'est la suppression du service de gynécologie-obstétrique qui créerait un risque sérieux pour les parturientes de Valréas, de la Motte-Chalencon, ou encore de Rémuzat, alors domiciliées à une heure et quart au moins de trajet automobile de la maternité la plus proche."

Le juge a donc ordonné la suspension de la décision de l'Agence Régionale d'Hospitalisation datée du 17 juillet 2009, et l'a enjoint à proroger l'autorisation d'exercice de la maternité de Valréas.

**Motions de soutien**

**Le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier, présidé par Guy Morin, a voté deux motions de soutien au maintien de la maternité de Valréas le 31 août et le 17 septembre derniers.**



↑ Par elles, il demande un renouvellement de cinq ans de l'activité de gynécologie-obstétrique, en rappelant qu'une prorogation d'une seule année équivaudrait à une fermeture déguisée puisqu'elle rendrait impossible la constitution d'équipes capables d'assurer toute la sécurité due aux futures mamans. Il a également voté une motion de « soutien au maintien de l'activité de gynécologie-obstétrique et de refus de la création d'un centre de périnatalité sans hébergement » le 17 septembre 2009. En effet, la victoire obtenue devant le tribunal administratif

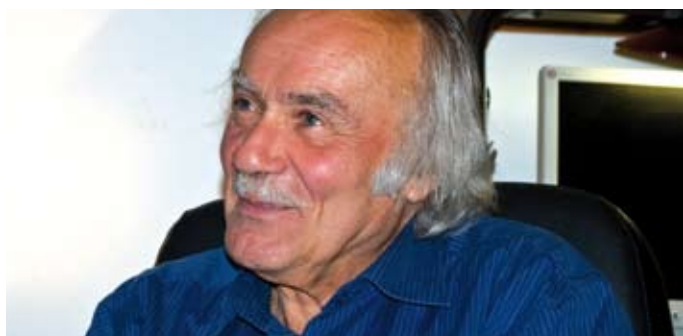
de Nîmes le 26 août dernier, conjuguée à l'impérieuse nécessité de garantir la sécurité des parturientes de la région, le conduisent aujourd'hui à poursuivre le seul combat qui vaille : celui du maintien d'un service maternité de plein exercice au sein du Centre Hospitalier de Valréas. De son côté, le Conseil municipal de Valréas s'est réuni en session extraordinaire le 18 juin 2009, date anniversaire symbolique en référence à l'importante mobilisation du 18 juin 2008. A cette occasion, il a voté une motion visant, elle aussi, le maintien de notre maternité, et appelant les citoyens à rester mobilisés et à amplifier leurs actions pour y parvenir. Le Conseil Municipal de Valréas a été suivi par de nombreux homologues dans sa démarche, des motions similaires ayant été adoptées dans tout le Pays de Provence.



## Une action soutenue

**La fermeture de notre maternité pose problème et met bien en danger au delà de Valréas.**

➔ De nombreux villages et villes du Nord-Vaucluse et de la Drôme Provençale sont aussi, bien sûr, concernés et préoccupés, car leurs parturientes devront désormais parcourir des distances inconcevables pour pouvoir accoucher dans les meilleures conditions de sécurité. Dieulefit, la Motte-Chalancon, Nyons, Vaison-la-Romaine, Lagarde-Paréol... Au total, c'est plus de quatre-vingt communes (soit environ 60 000 habitants) concernées par la fermeture de la maternité de Valréas. Nombre d'élus locaux ont également répondu à l'appel : des maires, des conseillers généraux de Vaucluse et leur président, des conseillers généraux de la Drôme et leur président... Les conseils régionaux PACA et Rhône-Alpes comptent également parmi nos soutiens, avec le positionnement clair de leurs présidents respectifs. Des parlementaires de tout bord ont aussi choisi de soutenir l'action menée.



### RENCONTRE

## André Lachard

**Le Président du Comité de Sauvegarde et d'Amélioration de l'Hôpital de Valréas (CSAHV), André Lachard, n'a jamais lâché d'un pouce pour soutenir la maternité. Il nous dit pourquoi. Entretien.**

➔ **Depuis quand le Comité est-il investi dans le combat visant à sauver la maternité de Valréas ?**

Depuis sa création, qui remonte à 1990. Constitué à l'initiative de Claudius Var, le Comité avait été l'une des réponses apportées à une décision ministérielle qui, à l'époque, exigeait déjà la fermeture de l'établissement. L'argument avancé était le nombre trop faible d'accouchements, mais il faut dire que des communes voisines étaient équipées de maternités (Nyons, Vaison-la-Romaine), ce qui n'est bien sûr plus le cas aujourd'hui.

➔ **Quel est rôle du Comité ?**

Statutairement, il a pour objet le maintien et le développe-

ment de tous les services actifs de l'hôpital de Valréas. Nous ne nous limitons donc pas à la seule maternité, les différentes entités d'un établissement hospitalier constituant un tout indissociable.

➔ **En quoi consiste votre action aujourd'hui ?**

Nous menons une action de soutien au combat mené par la Municipalité et par le Centre Hospitalier. Ces derniers ont notamment entamé des procédures juridictionnelles, nous les appuyons par des « recours en intervention » contre les décisions de l'Agence Régionale d'Hospitalisation et celles du Ministère. Nous doublons ainsi la procédure afin de lui conférer plus de poids. En parallèle, nous organisons de nombreuses manifestations, à Valréas et

ailleurs. Nous avons ainsi mobilisé la population le 29 août, puis le 31 août 2009, jour de la fermeture officielle de notre maternité. Nous sommes également allés protester à Avignon tout récemment.

➔ **Quelles sont vos motivations ?**

Nous l'affirmons haut et fort depuis de début : la fermeture de la maternité de Valréas est une aberration. A chaque fois que l'on ferme un service public de proximité, quel qu'il soit, on augmente le phénomène de désertification des territoires. Depuis le 31 août 2009, il n'existe plus aucun service d'accueil des femmes enceintes entre Gap et la vallée du Rhône. Une telle situation ne peut que générer de l'insécurité, argument pourtant employé par

l'ARH pour motiver la fermeture de notre maternité ! C'est totalement contradictoire...

Nous agissons aussi car nous ne comprenons pas comment en France, pays de droit, la décision d'un juge revêtue de l'autorité de la chose jugée, puisse ne pas être respectée par le Ministère de la Santé.

D'ailleurs, et je l'ai a maintes reprises déclaré publiquement, si jamais un problème survient à Valréas, dans ses environs ou lors du transport d'une maman vers une maternité, le Comité portera officiellement plainte contre les responsables pour mise en danger délibérée de la personne d'autrui.



## Témoignage

**Tout jeunes parents valréassiens, Paméla et Laurent Simoncelli ont vécu l'enfer dimanche 13 août. Enceinte de seulement 7 mois et demi, Paméla est effectivement prise de contractions, et une action immédiate s'impose. Laurent revient sur cette journée.**

→ « Dimanche dans l'après-midi, Paméla s'est plainte de violentes douleurs au ventre. Nous nous sommes rendus aux urgences de l'hôpital de Valréas, où sa prise en charge a été immédiate. Il est apparu que les contractions avaient commencées, alors même que Paméla n'avait en principe pas atteint son terme. Elle a d'abord été gardée en observation à l'hôpital de Valréas, mais très vite nous avons dû nous rendre à l'évidence : l'accouchement était imminent. La maternité de Valréas n'étant plus en activité, on nous a dit que son personnel n'était pas autorisé à intervenir : il a donc fallu trouver une place

ailleurs. La maternité de Montélimar a été contactée, mais on nous a dit qu'il n'y avait plus de place. Même démarche auprès de celle d'Avignon, et même réponse. Finalement, Paméla sera acceptée in extremis par le centre hospitalier de Bagnols-sur-Cèze, dans le Gard. Nous avons eu très peur, car si Bagnols avait affiché complet, il aurait fallu que nous nous rendions à Montpellier, voire même à Marseille ! La maternité trouvée, nous n'étions pas pour autant tirés d'affaire. Une ambulance a été mise à notre disposition, et Paméla a donc pu être transportée. Mais je tiens à dire que les conditions de ce voyage ont été extrêmes :

le personnel d'une compagnie privée d'ambulances n'étant pas habilité à pratiquer des accouchements, le chauffeur a été contraint de circuler à très vive allure entre Valréas et Bagnols-sur-Cèze. Pour ma part, je conduisais mon véhicule personnel, et il m'a tout simplement été impossible de les suivre. Nous avons bien sûr été reconnaissants de l'efficacité et de la promptitude des ambulanciers, mais au risque médical s'ajoute désormais un risque routier, cela va sans dire. Aujourd'hui, nous sommes rassurés, Calie et sa maman vont bien. Mais à quel prix, dans quelles circonstances. »

### Deux naissances à Valréas !

→ Alors qu'une décision ministérielle a frappé la maternité de Valréas et en a imposé la fermeture à compter du 31 août 2009, la petite Chloé a vu le jour au centre hospitalier Jules Niel ce dimanche 13 septembre. Catherine Espi, Nyonsaise, a été prise de contractions alors qu'elle n'en était qu'à son sixième mois de grossesse. Elle est donc partie, accompagnée de son mari, pour la maternité de Montélimar, où elle était suivie. Mais en chemin, les événements se sont précipités, et le couple a été contraint de se rendre à la maternité de Valréas. L'accouchement s'est déroulé dans d'excellentes conditions aux alentours de 22 heures. « Heureusement que la maternité était là, sinon ma petite fille serait morte », a déclaré la maman, soulagée. N'oublions pas non plus la petite Shainez, née elle aussi à Valréas dans l'après-midi du 16 septembre !

## COLLECTIF

### Des futures mamans en justice



**Un collectif d'une quinzaine de femmes enceintes a été constitué afin de déposer un recours juridique auprès du tribunal administratif de Nîmes.**

↑ Motif invoqué : la mise en danger des futures mamans de Valréas, de l'Enclave des Papes et de la Drôme Provençale du fait de la fermeture de notre maternité. Comme l'indique l'une d'entre elles, Christelle Tardieu, elles ont été suivies tout au long de leur grossesse à Valréas, et sont aujourd'hui contraintes de s'adresser à des établissements surchargés ne connaissant pas leurs dossiers. « C'est un vrai problème de sécurité »,

affirme-t-elle. « Pour ma part, j'ai tenté de contacter la maternité de Montélimar, mais ce fut la croix et la bannière car ils étaient débordés. A Orange, on ne peut pas nous recevoir car le service est toujours en travaux. Si on accouche en octobre, on sera hospitalisées en service de médecine ! ».

Le collectif appelle toutes les futures mamans intéressées à le rejoindre.

**CONTACT : 04 90 35 60 42**

# Revue de presse

Voici quelques extraits marquants de ce qu'on a pu lire ou entendre ces dernières semaines à propos de l'éventuelle fermeture de la maternité.

La Tribune • 11/06/09

« ...j'ai toujours dit la vérité et j'affirme que la maternité restera ouverte encore pendant une année... »  
(Thierry Mariani, Député)

La Provence • 19/06/09

« ...ce qui nous met en colère, c'est que l'on justifie la fermeture en attaquant notre travail... »  
(Marie-Hélène Blanchard, sage femme)

La Tribune • 25/06/09

« ...Plus de Saint Jean sans la Maternité ... » (le personnel)

La Tribune • 25/06/09

« ...la maternité a sauvé ma fille... » (Emilie Françon, une maman)

Le Dauphiné Libéré – 02/08/09

« ... Je m'engage à rembourser les frais engagés par les mamans de Valréas si elles ne peuvent pas accoucher en septembre et octobre à la maternité de Valréas ... » (Thierry Mariani, Député)

La Provence • 16/08/09

« ...début août, le député Thierry Mariani a annoncé un sursis d'un an pour la maternité. D'où les ironiques réflexions de « Vaurias », « élection, élection une fois encore un sursis. Pooooooooovres de nous ! » et de Johan « Tiens, y'a des élections d'ici un an ???... »

La Provence • 27/08/09

« ...le tribunal administratif de Nîmes a donné injonction à l'Agence Régionale Hospitalière d'annuler la fermeture de l'hôpital de Valréas... »

Le Dauphiné Libéré • 29/08/09

« ... [en accordant un sursis à la maternité] Roselyne Bachelot ferait faire des économies au Député Thierry Mariani qui s'était engagé à rembourser les frais d'accouchement des parturientes si la maternité n'obtenait pas un an de sursis... »

La Tribune • 03/09/09

« ...Bachelot l'a tuée !... »

La Tribune • 03/09/09

« ...fermer la maternité c'est du grand n'importe quoi... »  
(une maman)

La Tribune • 03/09/09

« ... tout était ficelé d'avance... » (Guy Morin)

La Tribune • 03/09/09

« ...Guy Morin est allé en justice, nous continuerons avec lui le combat devant les tribunaux ... »  
(Jean Besson, Sénateur de la Drôme)

La Tribune • 03/09/09

« ... Ma fille doit la vie à l'équipe de Valréas ... »  
(une maman)

La Tribune • 03/09/09

« ...Le Maire en tout cas l'affirme haut et fort : il ne lâchera rien et ira jusqu'au bout ... »

La Tribune • 03/09/09

« ...la fermeture de la maternité entraîne également la fin des soins dentaires des personnes handicapées. Le Docteur Jean Paul Doyer souligne que 200 interventions par an étaient réalisées à l'hôpital de Valréas... »

La Provence • 10/09/09

« ...avec un sursis d'un an, on ne pouvait rien faire. Seule une prolongation d'activité de 5 ans aurait permis plus de stabilité ... »  
(Roland Vybiral, gynécologue-obstétricien)

La Provence • 10/09/09

« ...André Lachard n'a pas caché sa colère quant à l'avenir de la Maternité. « aujourd'hui je précise que si il y a un accident, je n'hésiterai pas à porter plainte à l'encontre des personnes qui ont pris la décision de fermer la maternité... »

La Tribune • 10/09/09

« ...aujourd'hui, la Ministre de la Santé bafoue la justice et l'Etat a pris une décision qui met en danger délibérément la vie des gens contre l'avis d'un juge, lance le Maire Guy Morin... »

Le Dauphiné Libéré • 10/09/09

« ...Un recours déposé contre Roselyne Bachelot... La Ville plaide la préméditation et l'entrave au bon fonctionnement ... »

France 3 • 12/09/09

« ...la maternité de Valréas, aujourd'hui c'est fini ! L'essentiel c'est de penser à l'après ... »  
(Thierry Mariani, Député de Vaucluse)

Le Dauphiné Libéré • 15/09/09

« ...Chloé est née dans une maternité fermée. Ce qui vient de se passer fait froid dans le dos déclare Dominique Bonnel, élu de Taulignan représentant les élus de la Drôme... »

La Provence • 15/09/09

« ...s'il y a des morts, les politiciens qui nous font payer notre résistance devront assumer leur décision... »  
(Guy Morin, Maire de Valréas)

Le Dauphiné Libéré • 16/09/09

« ... [sans la maternité] j'aurais accouché dans la voiture et ma petite fille serait probablement morte ... »  
(une jeune maman qui a dû accoucher en urgence à la maternité malgré la fermeture).

# L'appel au Président

**Guy Morin, maire de Valréas, a adressé un courrier solennel à Nicolas Sarkozy, afin de lui demander d'arbitrer lui-même le sort de notre maternité.**

→ Monsieur le Président,

Si je me permets de m'adresser directement à vous, c'est que vous êtes aujourd'hui le dernier recours pour plus de 60 000 habitants du Sud Drôme et du Haut Vaucluse, et le dernier rempart contre une décision inique, arbitraire et totalement absurde de l'administration hospitalière de notre pays.

La maternité du Centre Hospitalier de Valréas est menacée de devoir fermer ses portes dans quelques heures ou quelques jours. Tout simplement parce que, sans aucun fondement, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Provence Alpes Côte d'Azur (ARH PACA) en a décidé ainsi après, il est important de le souligner, de très nombreuses années d'acharnement pour parvenir à ses fins.

Tous les moyens, et souvent les plus bas, ont été et sont encore employés pour mettre à mort sans délai et sans motif notre maternité (refus de permettre l'embauche de personnels compétents ; refus d'autoriser l'activité de la maternité pour une durée indispensable à la sécurité des parturientes et des bébés ; déstabilisation et démantèlement de l'équipe médicale ; campagne de désinformation...) Ces manœuvres abjectes sont inadmissibles et indignes de l'Administration de notre Pays.

Sans votre intervention elles auront sans doute pour conséquence, la fermeture définitive d'une maternité exemplaire (le magazine l'Express dans son édition du 21 janvier 2009

a classé notre établissement 1<sup>er</sup> du Vaucluse dans la catégorie des centres hospitaliers de moins de 300 lits !) servie par des équipes médicales remarquables, qui effectue plus de 300 accouchements par an et qui n'a jamais rencontré le moindre problème, notamment au niveau de la sécurité.

Mais cette fermeture priverait surtout toutes les parturientes des très nombreux villages de notre Région, très isolées géographiquement, de pouvoir accoucher en toute sécurité.

Tous les médecins saisis de ce dossier dénoncent d'une seule voix le danger d'une telle fermeture. Tous les élus locaux, sans exception et quelle que soit leur couleur politique, sont aujourd'hui debout pour refuser catégoriquement la fermeture de la maternité. Des parlementaires, et notamment ceux de votre majorité, refusent ce diktat administratif.

Notre justice elle-même vient de donner raison aux milliers de personnes qui se battent tous les jours pour que vive la maternité de Valréas, puisque le Tribunal Administratif de Nîmes, dans une ordonnance rendue le 26 août dernier, a suspendu la décision de fermeture de l'ARH PACA.

Pourtant avant même le jugement du Tribunal Administratif et sans même que le Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale ait rendu son avis, Madame la Ministre de la Santé a fait savoir, par courrier, au Député du Haut-Vaucluse, Thierry Mariani, qu'elle ne souhaitait pas recon-

duire l'autorisation d'exercer de la maternité de Valréas.

Si je m'étonne vivement de ce manque d'égard pour l'organisation judiciaire et administrative de notre pays, je m'interroge encore davantage sur la volonté réelle de notre gouvernement dans l'organisation sanitaire du territoire national. La loi dite « Bachelot », soulignait pourtant l'impérieuse nécessité d'une exception géographique dans cette organisation. Force est de constater qu'elle ne résiste pas à l'épreuve des faits.

Je comprends parfaitement le besoin de réformes pour notre pays. Je les appelle d'ailleurs de mes vœux.

Mais j'ai la conviction profonde qu'elles ne pourront être pertinentes que dans le respect des populations et des territoires, surtout dans un domaine aussi sensible que celui de la santé et de la naissance de nos jeunes français.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, dans cette affaire j'en appelle solennellement à votre intervention. 60 000 habitants et des centaines de futures mamans attendent votre arbitrage. Lui seul semble pouvoir aujourd'hui changer le cours des choses pour la maternité de Valréas. La population toute entière attend maintenant votre décision.

Je reste à votre entière disposition comme à celle de vos collaborateurs et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute et respectueuse considération.



# C'EST VOUS QUI LE DITES !



**Merci !** La Ville de Valréas a lancé au mois d'août dernier, un appel de soutien auprès de toute la population. Plus de 4 000 courriers ont ainsi été adressés aux Valréassiens, afin de les inviter à signifier de façon écrite et officielle leur attachement à la maternité du Centre Hospitalier. Un formulaire de soutien a également été placé sur le site Internet de la mairie. A ce jour, vous avez été près de 2 000 à y répondre. Mille "mercis" pour votre engagement à nos côtés.

**Myriam B. Nyons**

« J'ai accouché deux fois à Valréas. Très bonne ambiance, rassurante et familiale. Pas envie d'accoucher dans une usine à bébés ! »

**Denise F. Valréas**

« Pour une ville de 10 000 habitants, la maternité est une évidence. »

**Alex B. Valréas**

« Par expérience de mon exercice libéral, je sais que les structures de Montélimar et d'Orange ne pourront pas recevoir toutes nos parturientes dans des conditions satisfaisantes. »

**Guy V. Valréas**  
« On parle d'économies ! La première serait surtout d'éviter aux mamans (...) de prendre des risques en se déplaçant à Orange ou ailleurs... »

**Renée A. Grillon**

« Oui à la maternité (...). Lorsque l'on a besoin de soins, c'est rassurant et pratique d'avoir un hôpital de proximité et des praticiens qui connaissent bien leur métier et leurs malades. »

**Jacques B. Valréas**

« Je suis totalement convaincu de la nécessité du centre hospitalier de Valréas, et surtout de sa maternité (...). Son absence peut être désastreuse pour les femmes en provenance de la vallée de l'Eygues qui accoucheront en hiver, si elles doivent rejoindre Montélimar ou Orange. »

**Emilie M. Le Pègue**

« Pour garder nos traditions telles que la fête de la Saint Jean, la maternité est indispensable car l'enfant doit absolument être né à Valréas. Plus de maternité, plus de fête... »

**Jean-Paul U. Grillon**

« La maternité de Valréas donne satisfaction à toutes les mamans qui y accouchent, pourquoi cet acharnement à vouloir la fermer ? »

**Carine A. Saint-Paul-Trois-Châteaux**

« Je suis enceinte de trois mois, et je souhaite vraiment accoucher à Valréas. Les services et les soins proposés par la maternité correspondent à ce que je recherche : la proximité entre le personnel et les mamans, et un côté familial qui est très intéressant. »

**Martine B. Suze-la-Rousse**

« J'y suis née, ma fille aussi, et ma petite-fille également... Il faut la garder, notre maternité ! »

**Claudine P. Valréas**

« Pour avoir bénéficié moi-même des services de la maternité de Valréas (...), je peux témoigner du grand professionnalisme de toute l'équipe médicale. »